Procès-verbal de la séance du Conseil général de Cressier du 25 juin 2026 à 19h00, à la Maison Vallier

Présidence du Conseil général : M. Pierre Geissbühler

Présences :

Effectif :	28
À l'appel :	18
Excusés :	8
Absents :	2

Sont absents : Mme A. de Montmollin
M. F. Besia

Sont excusés : Mme L. de Lima Ribeiro
Mme C. Thiébaud
M. L. Wiget
M. I. Xheladini
Mme N. Ecoffey
M. J.-H. Martin
Mme G. Pollicino
Mme G. Veillard

Sont également présents :

M. André Grandjean, Président du Conseil communal

Mme Laila Cinotti, Vice-Présidente du Conseil communal

M. Ch.-Antoine Evangelista, Secrétaire du Conseil communal

M. Jérémie Veillard, Vice-secrétaire du Conseil communal

Mme Isabelle Garcia, Membre du Conseil communal

M. Raphaël Constantin, Administrateur communal

Mme Christelle Petermann, Comptable

Ordre du jour

1. Correspondance – Appel
2. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 mars 2026
3. Nomination du bureau du Conseil général pour la période du 1er juillet 2026 au 30 juin 2027
4. Nomination d'un.e membre au Conseil d'événements scolaires (CESC) en remplacement de Damien Guerne, démissionnaire
5. Rapport et adoption des comptes 2025
6. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 70'000.00 pour la réfection du chemin de Bellevue
7. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 95'000.00 pour la rénovation du bâtiment des travaux publics
8. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 76'000.00 pour la réfection du chemin neuf
9. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 40'000.00 pour la réfection du chemin d'accès de la Vieille-Thielle
10. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 94'000.00 pour le projet de réarborisation du village
11. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à la modification de la convention intercommunale du centre d'animation et de prévention (LE CAP) et au développement du travail social hors-murs (TSHM)
12. Point en suspens du Conseil communal
13. Divers

1. Correspondance - Appel

M. P. Geissbühler, Président :
Mesdames, Messieurs,

Bonsoir. Il est 19h00 et j'ai le plaisir d'ouvrir cette séance du Conseil général de Cressier du 25 juin 2026.

Avant de passer au point de l'ordre du jour, est-ce que cet ordre du jour appelle à des commentaires ? Oui, M. Grandjean.

M. A. Grandjean, Conseiller communal :
Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Le Conseil communal demande de rajouter un point 12 « point en suspens du Conseil communal » et donc de passer au point 13 pour les « divers ».

M. P. Geissbühler, Président :
Merci M. Grandjean. Est-ce que ce point est combattu ? Ce n'est pas le cas, nous pouvons passer à l'appel.

Je vous propose de passer à l'appel et passe désormais la parole à Monsieur Loïc Veuve.

Appel selon la liste des présences par M. L. Veuve

À l'appel : 18 personnes présentes, 8 excusées et 2 absentes. La majorité absolue est à 10.

En ce qui concerne la correspondance, nous avons reçu les annonces d'excusés de ce soir :

Mme Lucena de Lima Ribeiro, Mme Chantal Thiébaud, M. Lawrence Wiget, M. Illir Xheladini, Mme Nikita Ecoffey, M. Julien-Henri Martin, Mme Gabrielle Pollicino, Mme Gabrielle Veillard

Je vous propose donc que nous passions au point 3 de notre ordre du jour qui est la nomination du bureau du Conseil général pour la période du 1er juillet 2026 au 30 juin 2027.

2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mars 2026

M. P. Geissbühler, Président :
Est-ce que le procès-verbal du 12 mars 2026 appelle à des commentaires de votre part ? Oui, M. Persoz.

M. S. Persoz :
Bonjour, oui alors trois petites corrections :

- Page 3 : premier paragraphe, « aurait mentalement été souhaité » à remplacer par « aurait notamment été souhaité ».
- Il faut ajouter un « 0 » à 300'000, car il est manquant.
- Page 10 : correction orthographique : « ils devraient s'éteindre ».

M. P. Geissbühler, Président :
Merci beaucoup. Celles et ceux d'entre vous qui souhaitent approuver le procès-verbal du 12 mars 2026 sont priés de se manifester en levant la main. C'est donc à l'unanimité qu'il est approuvé par tous les membres présents. Les points 3 et 4 ayant déjà été réalisés suite à ma confusion, nous passons au point 5 et profitons également d'applaudir M. Majid Charif pour sa nomination au CESC.

3. Nomination du bureau du Conseil général pour la période du 1er juillet 2026 au 30 juin 2027

M. P. Geissbühler, Président :
Les groupes ayant déjà annoncé des candidatures, je vais vous en faire lecture.

La présidente : Madame Gabrielle Pollicino
Le vice-président : Monsieur Loïc Veuve
Le secrétaire : Monsieur Cédric Fuchs
Le vice-secrétaire : Monsieur Sylvain Persoz
1ère questrice : Madame Adelaide Pereira da Cunha
2ème questrice : Madame Eliane Béchir
Vice-questrice : Madame Gabrielle Veillard

Est-ce qu'il y aurait d'autres candidatures ? Ce n'est pas le cas. Si ces candidatures ne sont pas combattues, je vous propose d'acclamer notre nouveau bureau pour la prochaine période administrative par un applaudissement. Nous passons au point 4.

4. Nomination d'un.e membre au Conseil d'événements scolaires (CESC) en remplacement de Damien Guerne, démissionnaire

M. P. Geissbühler, Président :
Est-ce que le Conseil communal souhaite s'exprimer ? Est-ce qu'une Commission souhaite s'exprimer ? Est-ce qu'un Groupe souhaite s'exprimer ?

M. L. Veuve :
Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Le Groupe Ensemble pour Cressier propose M. Majid Charif en remplacement de M. Damien Guerne. Merci.

M. P. Geissbühler, Président :
Merci. Je me rends compte que la chaleur m'a fait oublier le point 2 de l'ordre du jour, l'adoption du procès-verbal du 12 mars 2026. Nous passons donc au point 2.

5. Rapport et adoption des comptes 2025

M. P. Geissbühler, Président :
Est-ce que le Conseil communal souhaite prendre la parole en préambule ?

Mme L. Cinotti, Conseillère communale :
Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

L'adage, les années passent, se ressemblent et se confirment. Tout comme en 2023 et 2024, les comptes 2025 de notre commune sont bien éloignés de notre budget. L'exercice 2025 s'est achevé sur un résultat excédentaire de CHF 60'547.44, contrastant fortement avec le déficit budgété de CHF 637'090.00. Cet écart positif reflète une situation conjoncturelle favorable, mais également une gestion rigoureuse.

Si ce résultat est réjouissant, il amène tout de même plusieurs interrogations et souligne, s'il le fallait, la difficulté d'établir un budget le plus proche possible de la réalité. Il faut également relever que les facteurs qui nous ont permis de passer du rouge au noir sont essentiellement conjoncturels, avec les impôts, y compris la péréquation financière et la redistribution cantonale des impôts sur les personnes morales. Précisons encore que les mesures d'économies prises tout au long de l'année dans différents domaines, tels que le fonctionnement de nos services, les économies d'énergie et d'éclairage, le maintien d'une analyse fouillée des devis proposés ont certainement contribuées à améliorer le résultat de nos comptes. Les comptes 2025 respectent tous les indicateurs financiers et ceux-ci sont en constante amélioration ces dernières années. Il y en a quelques-uns que j'aimerais partager avec vous, tels que, parce qu'on voit vraiment l'évolution entre 2021 avant les inondations et 2025 aujourd'hui. Si on prend par exemple la dette nette par habitant, qui est quand même un bon indicateur, nous étions à CHF 1'714.00 en 2021, nous sommes montés à CHF 2'770.00 par habitant en 2022 et nous sommes redescendus à CHF 2'059.68.00.

Au niveau du degré d'autofinancement également, il ne cesse d'augmenter. Ça veut dire que les investissements que nous faisons, nous n'avons pas besoin d'aller emprunter de l'argent à l'extérieur. Au niveau de l'évolution des charges, entre 2024 et 2025, elle a été nettement moins forte que les années précédentes. La situation financière de notre commune, tenant compte des événements passés et futurs, nous oblige toutes et tous à continuer de délier les cordons de la bourse avec prudence et après analyse détaillée des projets futurs.

Cependant, toutes choses égales par ailleurs, les résultats des trois dernières années nous permettent d'être un peu plus sereins pour l'avenir de notre commune. Le résultat positif 2025 est à saluer, mais ne doit pas occulter les défis à venir. Une partie importante de l'excédent repose sur des recettes non garanties dans la durée, voire sur une utilisation exceptionnelle de nos réserves.

En parallèle, les charges augmentent sans que nous puissions réellement avoir une maîtrise dessus.

Le Conseil communal poursuivra ses efforts pour maintenir une gestion prudente en limitant les dépenses, rechercher le maximum d'économies, prioriser les investissements en fonction de leur importance pour les citoyens.

Nous remercions sincèrement Mme Christelle Petermann, comptable, M. Raphaël Constantin, administrateur communal, et la Commission financière pour leurs compétences, leur collaboration et leur soutien.

M. P. Geissbühler, Président :
Est-ce qu'une Commission souhaite s'exprimer ? Est-ce qu'un Groupe souhaite s'exprimer ?

Mme B. Gyger :
Monsieur le président,
Mesdames, Messieurs,

Ne dit-on pas « jamais deux sans trois » ? Effectivement, c'est avec plaisir que le Groupe libéral-radical a pris connaissance que pour la troisième année consécutive les comptes communaux présentent un résultat bénéficiaire.

Ainsi, l'exercice 2025 boucle avec un excédent de revenus de CHF 60'547.44, alors que le budget tablait sur un excédent de charges de CHF 637'090.00.

Plusieurs chapitres subissent des différences non négligeables par rapport au budget.

Nous relevons tout d'abord la gestion rigoureuse de nos deniers publics par le Conseil communal.

Ainsi, tout au long de l'année, des mesures d'économie ont été prises dans différents domaines. Citons par exemple la diminution des vacations du Conseil communal de CHF 48'000.00, l'exécutif ne siégeant plus durant les vacances scolaires et ayant pu réduire la durée de ses séances. En fonction des investissements, certaines séances de travail prévues en 2025 ont par ailleurs été reportées sur 2026.

L'analyse des dépenses gérées uniquement ou principalement par la commune montre que celles-ci sont bien maîtrisées.

En revanche, par rapport aux prévisions budgétaires, notre part au service ambulancier augmente de CHF 31'000.00, les subsides LAMal de CHF 86'600.00, la part communale à l'aide sociale de presque CHF 94'000.00 et celle au SSREDL de CHF 16'000.00.

Le principal élément qui a influencé positivement les comptes 2025 concerne bien entendu l'augmentation des revenus fiscaux totaux de quelques CHF 813'000.00 par rapport aux prévisions, prévisions qui avaient par ailleurs fait objet comme par le passé d'une estimation prudente.

Le montant de la péréquation financière et de la compensation des charges est lui supérieur de CHF 14'000.00.

Les investissements réalisés en 2025 respectent parfaitement les dispositions de la loi sur les finances de l'Etat et des communes et du règlement communal sur les finances en matière de frein à l'endettement.

A noter que les différents dossiers des investissements radiés au 31 décembre 2025 ont tous pu être clôturés avec un solde positif.

Encore un mot sur les indicateurs financiers qui montrent que notre taux d'endettement net, notre part des charges d'intérêts et notre dette brute par rapport aux revenus continuent d'être qualifiés de « bon ».

Sans changement, notre poids des intérêts passifs est faible et la part du service de la dette acceptable.

Finalement, notre proportion des investissements et le taux d'autofinancement sont qualifiés de « faible ».

Le résultat des comptes 2025, bien qu'excédentaire, nous oblige toutefois à rester extrêmement vigilants.

N'oublions pas, comme nous l'avions déjà évoqué l'année passée, des défis devront être affrontés à proche ou moyen terme. Nous pensons notamment aux investissements liés aux futurs travaux de protection contre les crues en amont, aux frais pour la réfection de la route cantonale qu'il s'agira

de limiter au maximum ou encore au dossier des Devins. A cela s'ajoute le fait que la hausse des revenus fiscaux de ces 3 dernières années n'est nullement garantie dans la durée.

Pour conclure, nous remercions le Conseil communal, l'administrateur communal, la Commission financière et bien sûr tout spécialement la comptable pour la parfaite tenue des comptes et la présentation bien commentée.

Le groupe PLR acceptera donc l'arrêté relatif aux comptes 2025 tel que présenté. Merci de votre attention.

M. P. Geissbühler, Président :
Est-ce quelqu'un d'autre souhaite prendre la parole ?

Mme L. Veuve :
Monsieur le président,
Mesdames, Messieurs,

Le Groupe Ensemble pour Cressier a naturellement pris connaissance avec satisfaction des comptes 2025. Un bénéfice de plus de CHF 60'000.00 par rapport à un budget qui prévoyait un déficit de plus de CHF 637'000.00 est en soi très réjouissant.

Ainsi, c'est sans grande surprise que notre groupe acceptera de bon cœur ces comptes. L'écart important constaté provient majoritairement des recettes fiscales qui se consolident à des niveaux plus élevés que les projections cantonales, comme chaque année.

Notre Groupe avait par ailleurs mentionné plusieurs fois que la prudence des évaluations des recettes fiscales jetait probablement un alarmisme exacerbé sur nos budgets et pouvait avoir tendance à limiter les actions en faveur de la population.

Ce résultat positif, pour une année de plus, est une bonne nouvelle dans un contexte délicat. Les charges de transfert pour la santé, la mobilité, l'école sont vouées à croître et des investissements importants sont à venir ces prochaines années. Une certaine prudence reste donc de mise, d'autant que la solidarité cantonale continue de jouer un rôle prépondérant dans la santé financière de nos communes, avec plus de CHF 600'000.00 obtenus via la péréquation et la charge fiscale supportée par nos concitoyennes et concitoyens reste haute en comparaison intercommunale.

La projection d'un budget largement déficitaire nous a contraint, pour respecter le frein à l'endettement, à limiter nos investissements. Avec un degré d'autofinancement de 360% aux comptes, plusieurs autres projets en faveur de la population auraient certainement pu être réalisés en 2025 au lieu d'être repoussés. Dans l'anticipation des crédits que nous voterons ce soir et par écho avec la chaleur de ces jours, on voit pourtant qu'il est urgent d'adapter rapidement notre commune et nos infrastructures à un monde et un climat qui a changé.

Nous ne bouderons donc pas notre plaisir de valider ces comptes et encourageons le Conseil communal, malgré les défis à venir, à faire preuve d'optimisme et de volontarisme. Un grand merci au Conseil communal et au personnel de l'administration pour le travail réalisé tout au long de l'année. Merci de votre attention.

M. P. Geissbühler, Président :
Est-ce quelqu'un d'autre souhaite prendre la parole ? Cela ne semble pas être le cas. L'entrée en matière n'étant pas combattue, je propose la lecture de l'arrêté.

Lecture de l'arrêté par M. P. Geissbühler

Que celles et ceux qui acceptent cet arrêté le fassent par une levée de main. C'est à l'unanimité encore une fois que c'est approuvé. Merci beaucoup. Nous passons au point 6.

6. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 70'000.00 pour la réfection du chemin de Bellevue

M. P. Geissbühler, Président :
Entendu la Commission financière.

Mme B. Gyger :
Monsieur le président,
Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance, la Commission financière a examiné le rapport relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 70'000.00 pour la réfection du chemin de Bellevue.

L'objet n'a pas pu être inscrit au budget des investissements 2026, l'affaissement de la chaussée et la désolidarisation de la partie supérieure du mur n'ayant été constatés qu'en début de cette année.

Afin de garantir la sécurité de cette route qui mène à Bellevue mais qui est également utilisée pour le trafic viticole et forestier, les travaux de réfection sont indispensables et doivent être entrepris dès que possible.

C'est à l'unanimité des membres présents que la Commission financière préavise favorablement l'arrêté tel que présenté. Merci de votre attention.

M. P. Geissbühler, Président :
Entendu la Commission SITP.

M. C. Fuchs :
Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

La Commission SITP s'est réunie le lundi 15 juin 2026 pour discuter des divers points de ce Conseil général. En ce qui concerne la remise en état du chemin de Bellevue, les photos parlent d'elles-mêmes et montrent l'état de la route. La Commission SITP émet un préavis favorable à l'unanimité des membres présents à l'arrêté relatif à la demande de crédit d'engagement de CHF 70'000.- pour la réfection du chemin de Bellevue.

M. P. Geissbühler, Président :
Est-ce qu'un Groupe souhaite s'exprimer ?

Mme S. Buratto Martin :
Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Au nom du Groupe PLR, nous soutenons ce projet nécessaire pour garantir la sécurité et la pérennité du chemin de Bellevue. Ces travaux répondent à une dégradation constatée et doivent être réalisés

sans tarder afin d'éviter une aggravation de la situation. Le parti acceptera à l'unanimité ce crédit d'engagement de de CHF 70'000.00.

M. P. Geissbühler, Président :
Est-ce quelqu'un d'autre souhaite prendre la parole ? Cela ne semble pas être le cas. L'entrée en matière n'étant pas combattue, je propose la lecture de l'arrêté.

Lecture de l'arrêté par M. P. Geissbühler

Que celles et ceux qui acceptent cet arrêté le fassent par une levée de main. C'est à l'unanimité encore une fois que c'est approuvé. Merci beaucoup. Nous passons au point 7.

7. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 95'000.00 pour la rénovation du bâtiment des travaux publics

M. P. Geissbühler, Président :
Entendu la Commission financière.

Mme B. Gyger :
Monsieur le président,
Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance, la Commission financière a étudié le rapport relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 95'000.00 pour la rénovation du bâtiment des travaux publics.

Depuis sa construction il y 50 ans, l'enveloppe du bâtiment n'a jamais subi de rénovation. Les travaux d'assainissement prévus concernent notamment le remplacement de la couverture, des fenêtres, des stores et de l'isolation périphérique. L'installation d'une ventilation forcée dans le local des produits spéciaux, la pose d'une porte anti-feu et l'acquisition d'armoires pour les produits chimiques font également partie de l'assainissement.

A noter encore que la rénovation du bâtiment a été inscrite au budget des investissements et que le montant de CHF 95'000.00 correspond aux 50% à charge de notre Commune.

C'est à l'unanimité des membres présents que la Commission financière préavise favorablement l'arrêté tel que présenté. Merci de votre attention.

M. P. Geissbühler, Président :
Entendu la Commission SITP.

M. C. Fuchs :
Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

La réfection du bâtiment des TP2C s'avère obligatoire selon la Commission SITP. Tant pour l'amélioration des conditions de travail des employés de la voirie que pour leur sécurité.

Dès lors, la commission SITP, à l'unanimité de ses membres présents, émet un préavis favorable à l'arrêté relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 95'000.00 pour la rénovation du bâtiment des travaux publics.

M. P. Geissbühler, Président :
Est-ce qu'un Groupe souhaite s'exprimer ?

Mme A. Pereira da Cunha :
Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Construit depuis 50 ans, le bâtiment des travaux publics n'a jamais subi de rénovation et c'est évident qu'il faut veiller à de bonnes conditions de travail pour les employés communaux. Pour cela, le Groupe PLR accepte la demande de crédit CHF 95'000.00 pour améliorer le bâtiment des travaux publics Je vous remercie pour votre attention.

M. S. Persoz :
Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Le Groupe Ensemble pour Cressier est unanime, la rénovation du bâtiment des TP2C est nécessaire. Comme on le sait, dans les années 60, on ne se souciait guère de la qualité de l'isolation des bâtiments. On construisait souvent rapidement et à faible coût. Le mazout bon marché était très accessible, chauffait les bâtiments mal isolés et bien sûr l'environnement avec.

Mais en été, les canicules se faisaient rares. Avec la dégradation naturelle du bâtiment, le changement climatique et le changement de posture face au chauffage, il est devenu évident de rénover le bâtiment des TP2C.

Le Groupe Ensemble pour Cressier se réjouit que les employés de la voirie puissent prochainement travailler dans de bonnes conditions de confort et de sécurité. Merci

M. P. Geissbühler, Président :
Si la parole n'est plus demandée et que l'entrée en matière n'est pas combattue, je propose la lecture de l'arrêté.

Lecture de l'arrêté par M. P. Geissbühler

Que celles et ceux qui acceptent cet arrêté le fassent par une levée de main. C'est à l'unanimité encore une fois que c'est approuvé. Merci beaucoup. Nous passons au point 8.

8. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 76'000.00 pour la réfection du chemin neuf

M. P. Geissbühler, Président :
Entendu la Commission financière.

Mme B. Gyger :
Monsieur le président,
Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance, la Commission financière a étudié le rapport relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 76'000.00 pour la réfection du Chemin Neuf.

Les travaux de la partie supérieure de la route ayant été réalisés il y a 2 ans, il s'agit maintenant de réfectionner la partie inférieure. Le procédé planifié empêche les fissures provoquées par la remontée d'eau par capillarité ou encore par le biais des accotements abimés. La pérennité de ce chemin qui est également utilisé par le trafic agricole et forestier devrait ainsi être garantie.

A noter que l'objet a été inscrit au budget des investissements 2026 pour CHF 80'000.00.

C'est à l'unanimité des membres présents que la Commission financière préavise favorablement l'arrêté tel que présenté. Merci de votre attention.

M. P. Geissbühler, Président :
Entendu la Commission SITP.

M. C. Fuchs :
Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

La deuxième partie du chemin Neuf demande une remise à neuf, suite logique de la première partie qui a déjà été remise à neuf. La Commission SITP, à l'unanimité de ses membres présents, émet un préavis positif à l'arrêté. Merci.

M. P. Geissbühler, Président :
Est-ce qu'un Groupe souhaite s'exprimer ?

M. J.-L. Descombes :
Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

En 2024, la partie supérieure du chemin neuf ayant été faite, il faut maintenant faire la partie inférieure. Le Groupe PLR acceptera la demande de crédit.

M. S. Persoz :
Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

La demande de crédit pour la réfection de la partie basse du chemin neuf reliant Frochaux à Enges a fait débat auprès du Groupe Ensemble pour Cressier.

Une partie du Groupe soutient ce projet qui se poursuit et termine le travail commencé en 2024. Ses membres sont convaincus que les dégradations sur cette chaussée constituent un danger pour les automobilistes et que la Commune « se doit » d'entretenir son réseau routier afin de garantir des infrastructures de qualité à sa population. Ils estiment judicieux de rénover rapidement le bas de la route pour qu'elle vieillisse au même rythme que la partie haute, permettant ainsi une réfection globale et uniforme dans quelques années.

A l'inverse, une autre partie du Groupe s'interroge sur la nécessité réelle de ces travaux. Elle se demande s'il ne faudrait pas plutôt investir ces CHF 76'000.00 dans des projets plus urgents.

Certes, la route comporte quelques trous, mais elle reste globalement très praticable. Il faut préciser qu'il s'agit d'une route forestière à sens unique, en montée et fermée durant l'hiver. Si elle représente

un raccourci estival pratique pour monter à la Commune d'Enges, elle n'est pour autant pas une artère indispensable. Cette somme importante pourrait être par exemple allouée au réaménagement de la cour du collège et à son arborisation pour apporter à nos enfants plus de confort et de fraîcheur.

Néanmoins, l'ensemble du Groupe salue le fait que le Conseil communal suive de près l'entretien des infrastructures communales et soumette régulièrement de tels projets de réflexion au Conseil général. Je vous remercie.

M. L. Begzati :
Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Ceci est une réflexion personnelle que je souhaite partager. Le Conseil général se doit de se déterminer sur les projets de réfection de nos infrastructures. C'est un travail d'utilité publique.

Lors de la discussion que l'on a eue pendant la séance de Groupe, je me suis posé la question suivante :

Dans la mesure où l'on n'arrive pas toujours à s'orienter sur l'utilité réelle de certains travaux, dans certains cas de figure, en faisant une comparaison avec d'autres quartiers ou d'autres chemins de la Commune, est-ce qu'il serait faisable, dans la mesure du possible, d'avoir un tableau synoptique ? Celui-ci serait à adresser et à présenter au Conseil général, afin d'avoir une idée un peu plus claire sur la question de la nécessité de la réfection de certains chemins qui doivent absolument être rénovés ou d'avoir cette réflexion et de voir les travaux qu'on doit faire dès le début.

J'ai mené cette réflexion dans la mesure où parfois on est un peu égoïste dans notre réflexion.

En faisant une comparaison avec ce chemin-là, on constate qu'il y a aussi des travaux importants à faire.

Et puis j'ai réalisé qu'il y a sur un projet en cours, et où l'on attend une réponse, il y aura probablement des travaux à faire en perspective. Donc la question est de savoir si on peut avoir un peu plus d'informations au sujet de ces travaux. On ne peut pas se substituer à ces ingénieurs, c'est des professionnels du domaine.

Mais pour le Conseil général, ça serait bien à mon avis d'avoir une idée plus claire, un tableau un peu synoptique sur ces travaux qui doivent être réalisés, sans les contester, bien évidemment, la nécessité des travaux qui doivent se faire, et faire bien évidemment confiance aux professionnels en la matière. Merci.

M. P. Geissbühler, Président :
Si la parole n'est plus demandée et que l'entrée en matière n'est pas combattue, je propose la lecture de l'arrêté.

Lecture de l'arrêté par M. P. Geissbühler

Que celles et ceux qui acceptent cet arrêté le fassent par une levée de main. Nous avons 14 pour, 2 abstentions et 2 refus. Dès lors, l'arrêté est accepté. Merci beaucoup. Nous passons au point 9.

9. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 40'000.00 pour la réfection du chemin d'accès de la Vieille-Thielle

M. P. Geissbühler, Président :
Entendu la Commission financière.

Mme B. Gyger :
Monsieur le président,
Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance, la Commission financière a examiné le rapport relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 40'000.00 pour la réfection du chemin d'accès de la Vieille-Thielle.

L'état actuel du chemin qui est également emprunté par les agriculteurs se dégrade et nécessite effectivement une réfection durable visant à garantir une utilisation pérenne.

L'objet a été inscrit au budget des investissements 2026 pour CHF 40'000.00. Il sera financé par un prélèvement au fonds du syndicat d'amélioration foncière de l'Entre-deux-Thielle et n'influencera dès lors pas le frein à l'endettement. Seul l'amortissement annuel de 10% sera à charge des futurs comptes d'exploitations.

C'est à l'unanimité des membres présents que la Commission financière préavise favorablement l'arrêté tel que présenté. Merci de votre attention.

M. P. Geissbühler, Président :
Entendu la Commission SITP.

M. C. Fuchs :
Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Au vu de l'état du chemin d'accès de la Vieille-Thielle, qui est actuellement un vrai « gymkhana » à vélo, la Commission SITP émet un préavis positif à l'arrêté.

Cependant, nous déplorons l'état de ce chemin, énormément emprunté par les vélos, mais également par de gros véhicules d'agriculture, qui, à notre avis, détériorent et sollicitent ce chemin plus vite que ce que l'on souhaiterait.

M. P. Geissbühler, Président :
Est-ce qu'un Groupe souhaite s'exprimer ?

M. A. Chittani :
Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Le Groupe PLR a bien pris note du rapport du Conseil communal au Conseil général, relatif à une demande de crédit d'engagement CHF 40'000.00 pour la réfection du chemin d'accès de la Vieille-Thielle. À la vue des photos et du rapport détaillé du Conseil communal, il nous semble en effet temps de refaire quelques travaux de réfection sur ce chemin emprunté par les promeneurs, les sportifs, les paysans et leurs machines agricoles.

Cette demande de crédit qui ne rentre pas dans le calcul du frein à l'endettement nous semble raisonnable. Les réserves du fonds AF (améliorations foncières) sont notamment constituées pour pallier à ce genre de travaux de réfection. Nous tenons toutefois à relever le fait que le fond d'amélioration foncière ne semble pas avoir été réalimenté depuis plusieurs années.

Selon le Groupe PLR, il serait judicieux que le Conseil communal se penche sur la réactivation de l'alimentation du fond d'amélioration foncière par les propriétaires des parcelles jouxtent ce chemin et d'autres chemins similaires utilisés notamment par des machines agricoles parfois très lourdes.

Pour conclure, le Groupe PLR acceptera l'arrêté relatif au crédit d'engagement cité au point 9 de l'ordre du jour.

M. P. Geissbühler, Président :
Si la parole n'est plus demandée et que l'entrée en matière n'est pas combattue, je propose la lecture de l'arrêté.

Lecture de l'arrêté par M. P. Geissbühler

Que celles et ceux qui acceptent cet arrêté le fassent par une levée de main. C'est à l'unanimité. Merci beaucoup. Nous passons au point 10.

10. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 94'000.00 pour le projet de réarborisation du village

M. P. Geissbühler, Président :
Entendu la Commission financière.

Mme B. Gyger :
Monsieur le président,
Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance, la Commission financière a étudié le rapport relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 94'000.00 pour le projet de réarborisation du village.

C'est un projet vraiment sympathique qui vise à créer divers espaces de rencontres ombragés à travers le village.

L'investissement sera entièrement couvert par un prélèvement au fonds Varo et n'impactera donc pas le mécanisme du frein à l'endettement. Seul un amortissement au taux de 10% sera à la charge des comptes de fonctionnement futurs. L'objet a par ailleurs été inscrit au budget des investissements 2026 pour CHF 100'000.00, moyennant le même financement.

C'est à l'unanimité des membres présents que la Commission financière préavise favorablement l'arrêté tel que présenté. Merci de votre attention.

M. P. Geissbühler, Président :
Entendu la Commission SITP.

M. C. Fuchs :
Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Par les temps qui courent, c'est un magnifique projet. Lors de notre séance SITP, une question a été mise en avant : Nous avons relevés qu'il n'y avait aucun point d'eau prévu à l'un ou l'autre de ces endroits.
Malheureusement, cela représente de gros travaux et de gros coûts. Nous devrions peut-être y penser pour de futurs aménagements. La Commission SITP, à l'unanimité de ses membres présents, émet un préavis positif à l'arrêté relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 94'000.00 pour le projet de réarborisation du village.

M. P. Geissbühler, Président :
Est-ce qu'un Groupe souhaite s'exprimer ?

Mme S. Buratto Martin :
Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Au nom du Groupe PLR, nous soutenons le projet de réarborisation qui favorise la biodiversité et créé des espaces conviviaux pour la population. Le financement maîtrisé et pris en charge par le fond Varo et sans impact sur la capacité d'investissement constitue une approche responsable. Le parti va accepter à l'unanimité ce crédit d'engagement de CHF 94'000.00.

Mme F. Maire :
Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Le Groupe Ensemble pour Cressier salue à l'unanimité ce projet qui met en valeur la qualité de vie dans notre village.

Allier la biodiversité à la convivialité ne présente que des avantages.

Les arbres, les espaces végétalisés, non seulement apportent de l'ombre et de la fraîcheur, mais ils améliorent aussi la qualité de l'air.

Ce projet va aussi améliorer la sécurité dans les rues du village en permettant de ralentir le trafic, voire même en dissuadant certains conducteurs de passer par les endroits où seront placés ces ralentisseurs de trafic.

De plus, ce projet a le mérite aussi de contribuer à l'embellissement de notre village et en procurant des zones de repos, il va permettre aux Cressiacois.es. de se retrouver et va permettre aussi aux promeneurs, promeneuses et cyclistes venus d'ailleurs de mieux découvrir et apprécier Cressier. C'est aussi un peu de pub pour notre village, en plus de tous les événements qu'il propose.

Finalement, ce projet a le mérite par son financement de ne pas impacter la capacité d'investissement de Cressier.

Cependant, le Groupe d'Ensemble pour Cressier demande que soit encore portée à l'étude la végétalisation de la cour du collège, qui pour l'instant n'est pas assez ombragée, et ceci pour le confort des enfants.

Au vu de tous ces points, le groupe Ensemble pour Cressier accepte ce projet et demande d'étudier ultérieurement la végétalisation de l'espace de la cour du collège.

M. P. Geissbühler, Président :
Si la parole n'est plus demandée et que l'entrée en matière n'est pas combattue, je propose la lecture de l'arrêté.

Lecture de l'arrêté par M. P. Geissbühler

Que celles et ceux qui acceptent cet arrêté le fassent par une levée de main. C'est à l'unanimité. Merci beaucoup. Nous passons au point 11.

11. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à la modification de la convention intercommunale du centre d'animation et de prévention (LE CAP) et au développement du travail social hors-murs (TSHM)

M. P. Geissbühler, Président :
Le Conseil communal souhaite s'exprimer.

M. J. Veillard, Conseiller communal :
Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Juste une petite information. La Commune de Cornaux a eu sa séance de Conseil général ce lundi et a refusé l'entrée en matière relatif à ce point. Non pas sur le fond du projet mais sur la forme. Il y avait deux ou trois points de financement qu'ils doivent approfondir.

Depuis lundi, les Conseillers communaux des communes de Cressier, Le Landeron et Lignières en ont discutés et ont décidés de tous maintenir ce point dans leurs ordres du jour respectifs. De un, parce que les différentes commissions financières ont approuvé chacune à l'unanimité le projet, et de deux, pour donner un signal fort comme quoi c'est un projet pour les jeunes et qui va être très utile dans nos différentes communes.

Nous allons donc faire voter ce soir cette convention. La Commune de Cornaux va quant à elle reprendre ce point à leur prochaine séance du Conseil général du mois de septembre. Par contre, s'il y a un amendement fait par Cornaux, on devra malheureusement revenir avec cet amendement uniquement à la prochaine séance de notre Conseil général. Merci beaucoup.

M. P. Geissbühler, Président :
Entendu la Commission financière.

Mme B. Gyger :
Monsieur le président,
Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance, la Commission financière a étudié le rapport relatif à la modification de la convention intercommunale du Centre d'Animation et de Prévention et au développement du travail social hors-murs.

Les expériences pilote du travail social hors-murs mises en place depuis 2023 durant les vacances d'été dans les 4 communes se sont avérées très positives.

Le CAP prévoit maintenant un véritable dispositif pérenne du travail social hors-murs ce qui implique l'augmentation des postes de travail financées par le Canton et les Communes partenaires et l'adaptation de la convention.

Ainsi il y sera notamment stipulé que le temps de travail des animatrices et animateurs à charge des communes passe de maximum 1,5 à maximum 2,3 EPT.

Pour Cressier, cette augmentation représente un peu plus de CHF 10'000.00 par année dès 2027.

C'est à l'unanimité des membres présents que la Commission financière considère que ce coût supplémentaire à charge des comptes de fonctionnement représente un investissement utile pour la jeunesse et préavise dès lors favorablement l'arrêté tel que présenté.

Merci de votre attention.

M. P. Geissbühler, Président :
Est-ce qu'un Groupe souhaite s'exprimer ?

Mme F. Maire :
Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Pour le Groupe Ensemble pour Cressier, la convention du CAP demande à être modifiée à ce jour.

Il est certain que les animateurs-trices du CAP font déjà un travail remarquable et permettent aux jeunes qui fréquentent le centre de s'épanouir et de se responsabiliser.

Ils/elles les aident aussi à chercher une place de stage quand ceux-ci n'ont personne pour les épauler, ils leur offrent une écoute en cas de problèmes personnels, mais cela ne suffit pas. Il faut aussi arriver à toucher les jeunes en décalage social.

La convention de 2018 est devenue obsolète. Le contexte dans lequel évolue la jeunesse a beaucoup changé et ce durant et suite à la période Covid, ce contexte est ressenti par beaucoup de jeune comme étant très anxiogène.

Le THM permet d'aller à la rencontre des jeunes qui, en décalage social et en perte de tout repère ne peuvent pas, ou ne veulent pas se tourner vers un cadre parental ou rejettent le cadre scolaire.

Les éducateurs-trices du CAP sont souvent les dernières personnes ressources vers lesquelles ces jeunes qui ne fréquentent pas le CAP peuvent avoir de l'aide. Ce THM a toute son utilité.

Le bien-être de la jeunesse est important autant pour la Confédération que pour le Canton.

En 2024, le Grand Conseil a amendé la LSAJ pour favoriser le travail social-hors murs.

Quant au financement, celui-ci étant réparti avec le Canton et les Communes du Landeron, de Lignières et de Cornaux, il ne s'élèverait qu'à CHF 10'260.00 par année.

Petite remarque personnelle ; « c'est une modique somme par rapport à l'entretien de nos routes ».

Aussi, le Groupe Ensemble pour Cressier acceptera cette nouvelle convention.

Mme A. Pereira da Cunha :
Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Depuis presque 30 ans, le CAP accompagne notre jeunesse avec des activités. Tant pour leur santé, pour l'éducation, au niveau social, que pour la promotion culturelle, etc. Le CAP fait un magnifique travail.

Cependant, la société change. Avec l'ère des réseaux sociaux, des parents qui travaillent tous les deux, notre jeunesse erre souvent dans les rues.

Le projet du travail social, hors-murs prend tout son sens à ce jour, permettant d'aller à la rencontre des jeunes, d'écouter, de proposer une aide, de prévenir ainsi des problématiques plus tard. C'est notre devoir d'accompagner nos jeunes, d'investir aujourd'hui, pour des adultes en bonne santé demain.

Le Groupe PLR acceptera la convention et le projet social. Merci de votre attention.

M. P. Geissbühler, Président :
Si la parole n'est plus demandée et que l'entrée en matière n'est pas combattue, je propose la lecture de l'arrêté.

Lecture de l'arrêté par M. P. Geissbühler

Que celles et ceux qui acceptent cet arrêté le fassent par une levée de main. C'est à l'unanimité. Merci beaucoup. Nous passons au point 12.

12. Point en suspens du Conseil communal

M. P. Geissbühler, Président :
Qui souhaite s'exprimer ?

Mme I. Garcia, Conseillère communale :
Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Je souhaiterais premièrement vous informer que notre nouveau garde-forestier, M. Irénée Huguenin a pris ses fonctions le 1er juin dernier et qu'il sera encore accompagné de M. Olivier Pingeon, qui prendra sa retraite au 31 juillet 2026, afin qu'ils puissent travailler ensemble pendant ces deux mois.

Ensuite pour deuxième information, vous aviez demandé au dernier Conseil général de faire quelque chose pour mieux informer les personnes à mobilité réduite, pour qu'elle puisse contacter l'administration communale, c'est chose faite, un panneau a été installé en bas des escaliers, à l'entrée du Château.

Ensuite, au dernier Conseil général, vous aviez voté un crédit d'étude pour le projet de protection contre les crues. Et j'ai le plaisir de vous annoncer que les travaux ont démarrés le 9 juin dernier. Donc on a eu la première séance à Neuchâtel, avec le Canton, la Confédération ainsi que le groupement d'ingénierie qui s'appelle SD, qui a gagné finalement le marché public. Donc on s'est retrouvés et les travaux ont démarrés.

Ils ont démarré, dans le sens de revoir ce qui a été fait. Et cette semaine, mardi matin, tout ce petit monde, on s'est retrouvé finalement dans le terrain, à crapahuter au travers des objets qui avaient été faits durant les inondations. Donc la partie ouvrage. Et maintenant, finalement, on va continuer les travaux et je vais continuer à vous informer sur la suite des événements. Voilà.

M. J. Veillard, Conseiller communal :
Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Tout d'abord pour l'école, on va ouvrir une classe supplémentaire à la rentrée. Deux ou trois petits travaux seront également réalisés pendant les vacances d'été.

Ensuite, il va y avoir un sondage sur l'utilisation des infrastructures sportives, qu'est-ce que vous faites comme sport, comment vous les utilisez et ainsi de suite. Sondage réalisé par à peu près toutes les communes du Littoral. Ce sondage sera sur les canaux officiels de la commune et je vous invite fortement à y participer.

Pour le dernier point, on a fêté le week-end passé, le 35ème du jumelage. Ça a été un week-end extraordinaire, extrêmement bien reçu par nos amis. On a été à peu près 120 personnes à avoir été présentes pour représenter la Commune à Fegersheim. Je remercie toutes celles et ceux qui ont participés et qui ont permis de rendre cela possible. Et puis, maintenant, le but est aussi de ne pas attendre la prochaine fête dans 5 ans, mais de pouvoir faire vivre ce jumelage tous les jours.
Merci beaucoup.

M. P. Geissbühler, Président :
Si la parole n'est plus demandée, nous passons au point 13 de l'ordre du jour.

13. Divers

M. P. Geissbühler, Président :
Est-ce que quelqu'un souhaite prendre la parole ?

M. S. Persoz :
Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

J'ai deux divers. J'aimerais revenir sur le point 10 de l'ordre du jour concernant le merveilleux projet de réarborisation de notre localité. Pour le Groupe Ensemble pour Cressier, cette initiative doit marquer la première étape d'une démarche plus globale. En effet, la présence de l'arbre est une source indispensable de fraîcheur. Au-delà de l'ombre de qualité qu'il offre et de son effet apaisant, il absorbe l'énergie du rayonnement solaire et rafraîchit l'atmosphère par l'évapotranspiration.

C'est un véritable régulateur climatique, sans doute le meilleur moyen de lutter naturellement contre les fortes chaleurs en milieu bâti. Néanmoins, favoriser un centre ancien peut susciter des inquiétudes. L'impact des racines sur les infrastructures au sol et en sous-sol, la gestion des feuilles mortes en automne ou encore l'impact sur l'espace public disponible. C'est précisément pour répondre à ces enjeux que le Groupe Ensemble pour Cressier vous propose de créer une Commission d'arborisation du village. Celle-ci aura pour mission d'analyser le potentiel de

végétalisation de notre commune, d'en évaluer les bienfaits pour la population et de vous proposer plusieurs scénarios. Je vous remercie pour votre écoute.

Le deuxième divers est personnel. Depuis quelques années, le Conseil général et le Conseil communal manifestent une claire volonté d'améliorer la qualité de vie au sein de notre localité en accordant une place accrue à la mobilité douce. Je pense par exemple à l'installation des stations de vélos libre-service ou au parc à vélos de la nouvelle place de jeux des Argilles.

D'autre part, le Canton de Neuchâtel déploie actuellement sa future voie verte sur tout le Littoral, qui ralliera toutes les communes du Littoral Neuchâtelois. Pour traverser le centre de notre village en évitant le parcours cantonal et son trafic automobile, l'itinéraire naturel consiste à emprunter le chemin des Ratenets, puis la rue Vallier et la rue Sans-Soleil afin de rejoindre ensuite la rue Molondin et le parcours 250 de Suisse-mobile jusqu'à Cornaux. Malheureusement, à l'entrée de la rue Sans-Soleil, un panneau interdit encore le passage aux cyclistes. Il apparaît aujourd'hui tout à fait opportun et en parfaite cohérence avec notre politique locale, de lever cette interdiction.

Cela permettrait aux usagers et aux usagères d'éviter de descendre la rue des Saint-Martin dans le virage qui s'avère dangereux à vélo, en raison d'un manque de visibilité, tout en s'épargnant un détour inutile. Je vous invite donc à étudier cette proposition et vous remercie pour votre attention.

M. L. Veuve :
Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Le Groupe Ensemble pour Cressier veut vous faire part de ses préoccupations face aux montants des factures reçues par les personnes reliées au chauffage à distance mis en service récemment.

Notre inquiétude concerne évidemment nos concitoyennes et concitoyens qui sont appelés à payer des montants conséquents, certains nous ayant affirmé que la facture, pour 3 mois d'hiver, correspondait plus ou moins aux frais de chauffage antérieurs pour une année. Notre commune étant également cliente du Groupe E, nous nous inquiétons de cette politique tarifaire et des effets potentiels sur nos comptes communaux.

Notre incompréhension est d'autant plus vive que la raffinerie semble livrer la chaleur gratuitement au Groupe E, alors que ce dernier fixe ses prix du kW sur la base des prix des autres carburants.

Dès lors, nous souhaitons savoir quelle appréciation le Conseil communal porte à la facturation du chauffage à distance (CAD) par le Groupe E et quel est l'impact pour les comptes communaux de ce changement de mode de chauffage ? Le Conseil communal envisage-t-il de s'approcher du Groupe E pour provoquer une discussion des tarifs pratiqués par cette entreprise pour le CAD ?

Nous vous remercions d'avance de vos réponses.

M. R. Fuchs :
Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Je voulais juste dire quelque chose par rapport à la tombe du souvenir. Je veux remercier les employés communaux qui ont fait cette place, parce que c'est quelque chose de magnifique qu'ils ont créés et ça a évité beaucoup de frais, on s'est compris. Donc merci.

Et ensuite je souhaiterais savoir si y a une loi par rapport aux tombes ? Parce que quand on va au cimetière actuellement, il y a beaucoup de tombes qui ne sont plus nettoyées. Est-ce qu'il y a une loi par rapport à ça ? Je ne sais pas.

Et ensuite je remercie encore le Conseil communal pour la sortie Fegersheim, qui était une sortie fantastique, un peu chaude, mais il y avait de la bière, du vin et il y avait tout ce qu'il fallait. Merci.

M. A. Grandjean, Conseiller communal :
Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Vous avez bravé la canicule pour venir ce soir à ce Conseil général des comptes 2026.

Maintenant, je vais vous donner la composition du bureau du Conseil communal à partir du 1er juillet 2026 :

Mme Laila Cinotti, Présidente
M. Charles-Antoine Evangelista, Vice-président
M. Jérémie Veillard, Secrétaire
Mme Isabelle Garcia, Vice-secrétaire
M. André Grandjean, Membre

À la suite de cette séance, j'invite toutes les personnes ici présentes, le public nombreux et la presse à participer à notre petite agape. Merci de votre attention.

Je profite pour vous souhaiter également de très bonnes vacances à tous.

M. P. Geissbühler, Président :
Est-ce que quelqu'un d'autre souhaiterait s'exprimer ? Ce n'est pas le cas. Je clôture donc la séance en vous remerciant toutes et tous pour votre engagement politique, sachant que c'est ma dernière séance en tant que président de cette assemblée et je vous remercie pour l'honneur qui m'a été fait et vous souhaite une excellente soirée à tous. Il est 20h02.

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL,
le Président, le Secrétaire,

P. Geissbühler L. Veuve